Nations Unies S/PV.9667

Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

Provisoire

9667e séance
Mardi 25 juin 2024, à 10 heures
New York

Président :	M. Sangjin Kim	(République de Corée)
Membres :	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Fu Cong
	Équateur	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique	Mme Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Guyana	Mme Rodrigues-Birkett
	Japon	M. Yamazaki
	Malte	Mme Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Sierra Leone	M. Sowa
	Slovénie	M. Žbogar
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

24-18289 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions du règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Wennesland.

M. Wennesland (*parle en anglais*) : Avant de passer à mon exposé périodique, je souhaiterais exprimer mes vives inquiétudes quant au risque d'escalade dans la région, en particulier entre Israël et le Hezbollah le long de la Ligne bleue. Je réaffirme la préoccupation du Secrétaire général selon laquelle une nouvelle escalade militaire ne fera que garantir davantage de souffrances, davantage de dévastation pour les communautés du Liban et d'Israël et davantage de conséquences potentiellement catastrophiques pour la région. En complément des efforts de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, j'encourage toutes les parties à prendre immédiatement des mesures urgentes pour désamorcer la situation.

Les hostilités en cours à Gaza alimentent l'instabilité régionale. Il doit y avoir une libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Un accord est sur la table, il doit être accepté, et ce rapidement. Je salue les efforts déployés, notamment par l'Égypte, les États-Unis et le Qatar, pour parvenir à cet accord. L'Organisation des Nations Unies se tient prête à appuyer sa mise en œuvre.

J'en viens maintenant à mon exposé périodique sur la situation au Moyen-Orient consacré au trentième rapport sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité (S/2024/480). Le rapport écrit du Secrétaire général couvre la période allant du 19 mars au 10 juin 2024.

Depuis la présentation du rapport écrit, les hostilités intenses entre le Hamas et les Forces de défense israéliennes (FDI) à Gaza se sont poursuivies, faisant des centaines de victimes. Les conséquences dévastatrices des hostilités pour la population civile de Gaza et la crise humanitaire sans précédent restent profondément alarmants. J'ai moi-même pu observer la détérioration de la situation de sécurité à l'occasion de chacune de mes visites. Les opérations militaires en cours et l'effondrement presque total de l'ordre civil ont donné lieu à de nombreux signalements de vol de matériel de secours et à des fusillades qui ont fait peser des risques importants sur la population et les travailleurs humanitaires. Une fusillade survenue le 15 juin, au cours duquel deux Palestiniens ont été tués alors qu'un convoi d'aide se trouvait sur la route, a entraîné l'annulation des convois vers le point de passage de Kerem Shalom entre le 16 et le 18 juin afin de limiter les risques.

Des mécanismes efficaces de notification humanitaire, des conditions de sécurité pour les opérations humanitaires et un accès suffisant aux besoins humanitaires font cruellement défaut et doivent être mis en place sans délai. À la suite d'une nouvelle série d'atteintes graves à la sécurité survenues le week-end dernier et touchant les acteurs humanitaires à Gaza, l'ONU se félicite de l'occasion qui lui est donnée d'examiner avec les FDI la manière dont on pourrait sensiblement améliorer la situation actuelle.

La faim et l'insécurité alimentaire persistent. Alors que les prévisions de famine imminente dans les provinces du nord ont été évitées grâce à une augmentation des livraisons de nourriture, l'insécurité alimentaire s'est aggravée dans le sud. La quasi-totalité de la population de Gaza reste confrontée à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire, près d'un demi-million de personnes étant en situation d'insécurité catastrophique. Je me félicite de la conférence de haut niveau organisée en Jordanie le 11 juin par la Jordanie, l'Égypte et l'ONU, à l'occasion de laquelle toutes les parties se sont vu exhorter à faire toute ce qui était en leur pouvoir pour que nous puissions répondre pleinement aux besoins urgents de la population de Gaza.

Parallèlement, la situation budgétaire de l'Autorité palestinienne reste très précaire dans un contexte de préoccupations économiques et sécuritaires plus larges dans l'ensemble de la Cisjordanie occupée. L'annonce par le Ministre israélien des finances de son intention de

continuer à bloquer le transfert de toutes les recettes fiscales à l'Autorité palestinienne et de prendre des mesures qui mettraient fin aux relations de correspondants bancaires entre les banques israéliennes et palestiniennes à la fin de ce mois menace de plonger la situation budgétaire palestinienne dans une crise encore plus grave, risquant de mettre à mal l'ensemble du système financier palestinien.

Je prends note de la récente nomination par le chef de l'administration civile de l'armée israélienne d'un adjoint civil et de la délégation d'autorité à ce poste pour la supervision de nombreux domaines de la gestion des terres et du développement, de la planification et de la vie quotidienne dans la zone C de la Cisjordanie occupée. Cette nomination et cette délégation de pouvoir devraient accélérer l'expansion des colonies israéliennes et la régularisation des avant-postes illégaux en vertu de la législation israélienne, ce qui est préoccupant et compromet les perspectives d'une solution fondée sur la coexistence de deux États.

Qu'il me soit permis de répéter plusieurs observations du Secrétaire général concernant la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2334 (2016) au cours de la période considérée.

Une fois de plus, je condamne avec fermeté les attaques armées ignobles perpétrées par le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens en Israël le 7 octobre 2023, ainsi que la poursuite de la détention d'otages à Gaza. Rien ne saurait justifier ces actes de terreur. Tous les otages restants doivent être libérés sur-le-champ et sans condition. L'utilisation de boucliers humains et les tirs aveugles de roquettes vers des centres de population israéliens constituent des violations du droit international humanitaire et doivent cesser.

Le nombre de morts et l'étendue des destructions dans la bande de Gaza sont catastrophiques et font froid dans le dos. L'utilisation par Israël d'engins explosifs dans des zones densément peuplées a entraîné la destruction de quartiers entiers et l'endommagement d'hôpitaux et d'autres infrastructures civiles, d'écoles, de mosquées et de locaux des Nations Unies. Je condamne sans équivoque le massacre et la mutilation de civils dans la bande de Gaza, notamment de femmes et d'enfants. La protection des civils est primordiale dans tout conflit armé. Le droit international humanitaire doit être respecté en tout temps par toutes les parties au conflit.

Les conséquences des hostilités en cours sur la situation humanitaire à Gaza sont très préoccupantes. Il faut immédiatement remédier aux conditions mortifères dans lesquelles se retrouvent les plus de 1,7 million de personnes déplacées à Gaza, où aucun endroit n'est sûr.

La quantité d'articles essentiels, y compris l'aide humanitaire, qui a été autorisée à entrer dans la bande de Gaza reste insuffisante pour répondre aux besoins de la population. Certes, Israël a ouvert des points d'entrée supplémentaires pour acheminer l'aide humanitaire, mais d'autres ont été fermés, et il est impératif que tous les points d'accès nécessaires soient ouverts et rendus opérationnels, et que l'accès humanitaire soit maintenu. Toutes les parties doivent protéger le personnel humanitaire à tout moment. Les attaques contre le personnel et les installations humanitaires sont inacceptables, doivent cesser immédiatement et doivent toutes faire l'objet d'une enquête. Nous nous félicitons que des donateurs aient envoyé des contributions financières à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et d'autres contributions financières sont nécessaires afin de répondre aux besoins à Gaza et dans toute la région. Toutefois, les attaques ciblant les installations et les activités de l'Office sont profondément préoccupantes.

Je reste vivement préoccupé par la poursuite de l'expansion des colonies israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Je réaffirme que toutes les colonies israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, n'ont aucun fondement en droit et constituent une violation flagrante du droit international et des résolutions des organes de l'ONU. J'exhorte le Gouvernement israélien à cesser immédiatement toutes les activités de peuplement. L'escalade de la violence et des tensions en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, suscite de vives inquiétudes. L'intensification des échanges armés entre les Palestiniens et les forces de sécurité israéliennes, ainsi que les attaques meurtrières perpétrées par des Palestiniens contre des Israéliens et par des colons israéliens contre des Palestiniens, ont également exacerbé les tensions et conduit à un nombre extrêmement élevé de pertes civiles et de détentions. Tous les auteurs d'actes de violence doivent être amenés à en répondre et être traduits rapidement en justice. J'exhorte Israël à garantir la sûreté et la sécurité de la population palestinienne. Je réaffirme que les forces de sécurité en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, doivent faire preuve de la plus grande retenue et ne recourir à la force létale que lorsque cela est absolument indispensable pour protéger des vies. Je juge encourageant le plan de réforme lancé par l'Autorité palestinienne. L'ONU continuera de soutenir l'Autorité palestinienne dans la mise en œuvre de réformes essentielles et exhorte la communauté internationale à apporter un soutien immédiat à l'Autorité palestinienne pour qu'elle puisse remédier à sa situation financière, renforcer sa capacité de gouvernance et se préparer à reprendre ses responsabilités dans la bande de Gaza.

Palestiniens et Israéliens ne peuvent plus attendre pour façonner un horizon politique viable. Les efforts qui, dans la recherche de solutions aux problèmes humanitaires et de sécurité, font fi des questions politiques fondamentales ou les éludent sont voués à l'échec. Toutes les parties prenantes doivent prendre d'urgence des mesures qui aboutiront à la réalité des deux États. L'ONU continuera d'appuyer tous les efforts déployés en ce sens. L'Organisation reste déterminée à appuyer les mesures visant à mettre fin à l'occupation et à régler le conflit conformément au droit international, aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU et aux accords bilatéraux, afin de concrétiser la vision de deux États – Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, viable et souverain – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des frontières d'avant 1967, et avec Jérusalem comme capitale des deux États.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^me^ Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé d'aujourd'hui et de son dernier rapport.

Le monde a les yeux rivés sur Gaza, à juste titre, mais nous ne pouvons pas négliger la situation en Cisjordanie. L'année dernière, on a enregistré le nombre le plus élevé de Palestiniens tués en Cisjordanie depuis que l'ONU a commencé à recueillir des données en 2005. Six mois après le début de l'année, le nombre de Palestiniens tués en Cisjordanie reste extrêmement préoccupant. Nous nous inquiétons de la montée en flèche des violences meurtrières commises par des colons contre des civils palestiniens en Cisjordanie, et nous les condamnons avec la plus grande fermeté. Nous exhortons Israël à prévenir ces attaques, en collaboration avec les autorités palestiniennes.

Nous rappelons notre position selon laquelle l'expansion des colonies israéliennes en Cisjordanie constitue un obstacle à la concrétisation de la solution des deux États, l'objectif final auquel nous aspirons tous, alors que nous nous efforçons de mettre un terme aux combats à Gaza. En outre, nous réaffirmons notre conviction que le programme israélien d'appui à l'expansion des colonies est incompatible avec le droit international et ne sert qu'à affaiblir la sécurité d'Israël.

Par ailleurs, nous demeurons vivement préoccupés par les violences commises par des colons extrémistes en Cisjordanie. Comme les membres le savent, les États-Unis ont imposé des sanctions à un certain nombre de colons extrémistes et leurs organisations pour leur implication dans des actes de violence. Nous avons également imposé des sanctions au groupe israélien Tzav 9, un groupe extrémiste violent qui a essayé à plusieurs reprises d'entraver l'acheminement de l'aide dans la bande de Gaza, y compris l'aide transitant par la Cisjordanie. Ce mois-ci, les États-Unis ont aussi inscrit sur leur liste de sanctions un groupe palestinien militant – la Fosse aux lions – en raison de ses activités violentes en Cisjordanie. Ces sanctions, mises en œuvre en vertu d'un décret visant à promouvoir la paix et la sécurité en Cisjordanie, montrent clairement que nous réagirons aux actes de violence commis en Cisjordanie, quels qu'en soient les auteurs. Et nous utiliserons les outils à notre disposition pour dénoncer les auteurs d'actes qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité dans cette région et pour les amener à en répondre. À cette fin, nous félicitons les forces de sécurité palestiniennes et l'Autorité palestinienne des efforts qu'elles déploient pour maintenir la paix et la sécurité en Cisjordanie.

Il est également primordial que l'Autorité palestinienne dispose des ressources nécessaires pour payer les salaires de ces forces de sécurité et, plus généralement, pour assurer une gouvernance efficace. Le Gouvernement des États-Unis poursuivra ses démarches auprès du Gouvernement israélien pour qu'il transfère en temps voulu, chaque mois, l'intégralité des recettes fiscales et douanières dues à l'Autorité palestinienne, y compris les transferts qu'Israël n'a pas envoyés depuis le 5 avril. Nous encourageons tous les membres ici présents à apporter l'appui nécessaire dans l'intervalle pour éviter un éventuel effondrement financier de l'Autorité palestinienne. Bien entendu, Israël et les Palestiniens doivent avoir confiance dans la capacité de l'Autorité palestinienne de gouverner en tant qu'acteur fidèle et non corrompu œuvrant dans l'intérêt du peuple palestinien. Il est dès lors essentiel que l'Autorité palestinienne procède aux réformes nécessaires, le plus rapidement possible.

En ce qui concerne Gaza, le Conseil de sécurité a adopté il y a quelques semaines la résolution 2735 (2024), qui exhorte le Hamas à accepter un accord proposé par Israël et demande à toutes les parties de mettre en œuvre les trois étapes de cet accord. Malheureusement, le Hamas a rejeté les appels du Conseil et a fait fi des messages de l'ensemble de la communauté internationale. En fait, au lieu d'accepter l'accord, le Hamas a ajouté des conditions supplémentaires. Mais nous n'avons pas abandonné la partie. Nous collaborons étroitement avec l'Égypte et le Qatar pour voir s'il existe des moyens de rapprocher les

points de vue, de parvenir à un cessez-le-feu immédiat et d'obtenir la libération des otages. Le fait est que, alors que le Hamas continue de faire fi des appels du Conseil et de la volonté d'Israël d'avancer sur la voie d'un accord, le monde continue de tourner. Des personnes souffrent chaque jour. Les enfants, les femmes et les hommes palestiniens souffrent chaque jour. De notre point de vue, il est grand temps de mettre fin à l'intransigeance du Hamas, d'instaurer un cessez-le-feu et de libérer les otages. Nous continuerons d'œuvrer sans relâche sur le terrain, avec l'Égypte, le Qatar et Israël, pour que cela devienne une réalité, et nous encourageons tous les membres du Conseil de sécurité à appuyer ces efforts.

Comme nous le disons depuis le 7 octobre 2023, la priorité absolue est d'assurer l'acheminement durable de l'aide aux personnes dans le besoin, tant à destination qu'à l'intérieur de Gaza. C'est un message que nous n'avons eu de cesse de transmettre et que nous continuerons de répéter. Comme l'indique très clairement le dernier rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, les besoins humanitaires à l'intérieur de Gaza sont catastrophiques, et il faut augmenter l'aide humanitaire, qui doit parvenir à toutes les personnes qui en ont besoin dans l'ensemble de la bande de Gaza. Alors qu'une grande partie de la population de Gaza est confrontée à des niveaux de faim catastrophiques, la situation risque de s'aggraver rapidement, surtout si l'acheminement de l'aide continue d'être perturbé.

Nous considérons également que la sécurité du personnel des Nations Unies et des acteurs humanitaires sur le terrain est une priorité absolue, et nous continuons à faire pression sur Israël pour qu'il crée de meilleures conditions afin de faciliter l'acheminement de l'aide à l'intérieur de Gaza. Pour permettre aux organisations humanitaires de poursuivre leur travail vital en toute sécurité, les Forces de défense israéliennes doivent mettre en œuvre des mesures concrètes afin de protéger les acteurs humanitaires et d'améliorer les conditions générales de sécurité à l'intérieur de Gaza.

L'absence d'un mécanisme de déconfliction efficace près de neuf mois après le début du conflit est inacceptable et continue d'exposer les acteurs humanitaires à des risques considérables. Mais là encore, nous ne pouvons pas faire abstraction du fait que le Hamas fait obstacle à l'accord que le Conseil a approuvé et continue de mettre en danger les civils palestiniens. Nous estimons qu'il est temps de mettre fin à l'intransigeance du Hamas, d'instaurer un cessez-le-feu et de libérer les otages. Nous poursuivrons notre dur labeur diplomatique sur le terrain, en collaboration avec l'Égypte, le Qatar et Israël, pour que cela devienne une réalité. Nous apprécions par ailleurs le soutien de tous les membres du Conseil, qui maintiennent et renforcent leur appui en faveur de ces efforts vitaux.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons exprimer notre sincère gratitude au Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, pour son exposé important.

Le Mozambique accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité (S/2024/480), qui couvre la période critique allant de mars à juin 2024. Cette résolution phare, adoptée par 14 voix pour, est on ne peut plus claire dans sa portée et son contenu. Elle souligne notamment ce qui suit.

Premièrement, elle exige d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, car ces activités sont illégales et constituent une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix durable.

Deuxièmement, elle demande à toutes les parties de prendre des mesures pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation et de destruction.

Troisièmement, elle demande aux deux parties d'agir dans le respect du droit international, notamment du droit international humanitaire, et des accords et obligations qu'elles ont précédemment contractés, dans le but de désamorcer les tensions et de renforcer la confiance.

Quatrièmement, elle préconise vivement l'intensification et l'accélération des efforts diplomatiques entrepris aux niveaux international et régional en faveur de négociations crédibles dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, du mandat de la conférence de Madrid et d'autres instruments connexes.

Malheureusement, les informations en provenance du terrain, telles qu'exposées par le Coordonnateur spécial, indiquent que la situation actuelle au Moyen-Orient contredit les principes de la résolution. C'est une situation qui nous préoccupe vivement, à l'instar de tous les membres du Conseil.

Nous constatons avec préoccupation qu'en plus de la situation catastrophique à Gaza, marquée par un mépris absolu de la dignité humaine et des instruments juridiques

internationaux relatifs aux conflits, la colonisation illégale du territoire occupé se poursuit. Nous sommes profondément préoccupés par la poursuite des démolitions de structures locales, qui laissent de nombreuses personnes sans protection, et dont les conséquences compromettent les efforts de paix dans la région et la mise en œuvre de la solution des deux États.

Les tensions et les violences persistantes dans la bande de Gaza doivent cesser. Ce conflit prolongé menace de s'étendre à d'autres pays de la région, ce qui pourrait aggraver la crise humanitaire qui frappe les réfugiés et les personnes déplacées.

Nous appelons à une désescalade immédiate du conflit et demandons aux parties de faire preuve de la plus grande retenue et de respecter les résolutions du Conseil, notamment les résolutions 2712 (2023), 2720 (2023), 2728 (2024) et 2735 (2024).

Le Mozambique soutient toutes les initiatives diplomatiques de la communauté internationale, des pays de la région et de l'ONU, ainsi que l'engagement actif et inlassable du Conseil, afin de trouver les meilleurs moyens d'instaurer une paix durable dans la région. Comme nous l'avons affirmé à maintes reprises, la seule option autre que le conflit entre Israël et la Palestine réside dans une solution prévoyant deux États indépendants et souverains, vivant côte à côte. Nous réaffirmons l'appui ferme du Mozambique à toutes les initiatives visant à instaurer une paix et une sécurité durables pour la Palestine et Israël.

M^me^ Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

La situation dans les territoires palestiniens occupés reste désastreuse. Il est extrêmement inquiétant de constater que depuis le 7 octobre, plus de 500 Palestiniens, dont plus de 100 enfants, ont été tués en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, la plupart d'entre eux au cours d'opérations intensives menées par les forces israéliennes. Les actes de violence commis par des colons ont fait plusieurs victimes. Nous soulignons qu'Israël, en tant que Puissance occupante, doit faire preuve de la plus grande retenue. Il doit respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international et protéger la population palestinienne contre tout acte ou menace de violence.

L'expansion illégale des colonies israéliennes, la démolition de biens palestiniens et les expulsions forcées doivent cesser. Les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international. Elles constituent un obstacle à la paix, menacent la viabilité d'une solution à deux États et poussent la Cisjordanie au bord du précipice.

Malte est également préoccupée par le nombre de violations graves signalées dans le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2024/384). Nous espérons qu'Israël collaborera avec le Secrétaire général et l'ONU dans son ensemble pour répondre aux préoccupations mentionnées dans le rapport, notamment la détention confirmée de centaines d'enfants palestiniens de Cisjordanie, y compris de Jérusalem-Est. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à Israël en lui demandant de n'utiliser la détention qu'en dernier ressort, pour la période la plus courte possible et de prévenir toute violence ou tout mauvais traitement visant des détenus, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous partageons également ses vives inquiétudes concernant l'escalade des tensions entre Israël et le Hezbollah, qui pourrait encore aggraver la dévastation et les souffrances humaines dans la région.

Malte lance un nouvel appel pressant à un cessez-le-feu immédiat et permanent. Nous avons également lancé de multiples appels en faveur de la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages détenus depuis les odieux attentats terroristes du 7 octobre. L'offensive terrestre à Rafah n'a fait qu'exacerber les conditions humanitaires désastreuses et a entraîné le déplacement de plus d'un million de civils supplémentaires. Les rapports récemment publiés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël (A/HRC/56/26) tirent des conclusions très alarmantes selon lesquelles des crimes relevant du droit international auraient été commis, notamment des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Toutes les parties au conflit ont l'obligation de respecter les principes du droit international, y compris le droit international humanitaire et ses principes de nécessité, de distinction, de proportionnalité et d'humanité.

En outre, la fourniture d'une aide humanitaire ne peut être assujettie à un accord de cessez-le-feu ou à des pauses tactiques. Les parties doivent garantir l'acheminement sans entrave et en toute sécurité de l'aide humanitaire, à l'échelle requise, jusqu'à Gaza et dans toute la bande. L'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et la mise en œuvre effective, immédiate et intégrale des ordonnances de la Cour internationale de Justice demeurent impératives.

La désescalade et le rétablissement d'un horizon politique doivent rester une priorité fondamentale. Dans ce sens, il est crucial de s'employer à renforcer l'Autorité

palestinienne sur les plans budgétaire et politique, afin qu'elle puisse effectivement gouverner la Cisjordanie et la bande de Gaza, et elle doit être associée aux discussions relatives à un plan de relèvement de la bande de Gaza. Un appui régional et international est indispensable pour assurer la stabilité et la crédibilité de l'Autorité palestinienne. Les récentes actions israéliennes, qui menacent la stabilité budgétaire de l'Autorité palestinienne, vont à l'encontre de cet objectif et il faut les annuler.

La communauté internationale doit se mobiliser à l'appui d'une concrétisation crédible et irréversible de la solution des deux États. À cet effet, il est primordial de satisfaire les aspirations palestiniennes à la création d'un État et de garantir la sécurité d'Israël.

Pour terminer, Malte réaffirme son attachement indéfectible à une solution politique fondée sur la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, répondant aux aspirations légitimes des deux parties, avec Jérusalem comme future capitale de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Depuis l'attaque terroriste et la prise d'otages perpétrées par le Hamas le 7 octobre 2023, que la Slovénie continue de condamner, le Conseil a passé des heures et des jours à débattre de la situation à Gaza. À chaque séance, les membres du Conseil ont appelé à un cessez-le-feu, à la libération des otages et à la distribution d'une aide humanitaire. Nous avons aussi réclamé le plein respect du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous avons décrié d'une même voix le projet d'opération militaire à Rafah. Nous avons fait part de nos préoccupations unanimes dans divers éléments et déclarations destinés à la presse. Malgré toutes les divergences et les difficultés, nous avons adopté quatre résolutions exigeant un cessez-le-feu, la libération des otages et une aide humanitaire.

Et pourtant, nous voici réunis aujourd'hui pour entendre que la situation à Gaza se décrit toujours par le désespoir, la destruction, la faim et le danger auxquels les femmes et, surtout, les enfants paient le plus lourd tribut. Il n'y a pas la moindre lueur d'espoir à Gaza mais, au contraire, plus de morts, de mutilés et de traumatisés. Les otages sont toujours retenus dans les tunnels du Hamas, sans contact avec leurs familles ou avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Il semble que le Hamas et Israël continuent l'un comme l'autre d'utiliser les Gazaouites et les otages, des civils, comme un moyen de faire pression l'un sur l'autre. Mais nous parlons d'êtres humains qui sont exposés à des traitements et des souffrances inhumains depuis neuf longs mois.

La faim extrême est toujours présente à Gaza. La Slovénie est profondément perturbée par les obstacles auxquels se heurtent l'acheminement de l'aide humanitaire et la fourniture de services de base. Nous soulignons que, conformément à la quatrième Convention de Genève, il incombe au premier chef à Israël, Puissance occupante, de garantir l'approvisionnement de la population en nourriture et en médicaments, et de ne pas se contenter de permettre son passage. Seule une cessation des hostilités, associée à un accès humanitaire durable, peut réduire le risque de famine.

Nous sommes profondément préoccupés par les attaques persistantes contre les infrastructures civiles et celles de l'ONU, ainsi que contre les zones sûres et le personnel humanitaire. L'attaque perpétrée samedi près du bureau du CICR et la frappe qui a visé l'installation de distribution d'aide de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dimanche, prouvent une fois de plus que les arguments, les préoccupations, les exigences et les décisions du Conseil restent lettre morte. On nous avait promis des améliorations du mécanisme de déconfliction. On nous avait dit que les zones sûres protégeraient les civils. On nous avait garanti que des enquêtes seraient menées sur les incidents qui ont causé des pertes massives parmi les civils et les travailleurs humanitaires. Nous n'avons pour ainsi dire rien vu qui aille dans le sens de ces promesses. Je crois que ma délégation n'est pas la seule à être profondément perturbée et contrariée. Nous comptons sur les deux parties pour appliquer la résolution 2735 (2024), notre résolution la plus récente. Mais il faudra sous peu donner suite aux manquements. Le Conseil doit trouver un moyen de s'assurer que ce sera bien le cas.

La Slovénie est alarmée par la situation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, notamment par les événements qui se sont déroulés lors de la Marche des drapeaux, par la poursuite des restrictions imposées à la circulation en Cisjordanie, par l'emploi disproportionné de la force de plus en plus fréquent par les forces de sécurité israéliennes et par le nombre d'incursions. Les atteintes commises, comme à Jénine samedi, sont inacceptables, et nous notons que les Forces de défense israéliennes elles-mêmes ont qualifié l'incident de violation des ordres donnés et des consignes générales.

Nous restons préoccupés par le fait que les projets d'implantation de colonies de peuplement, les démolitions et les confiscations de structures appartenant à des Palestiniens se poursuivent sous nos yeux. Nous sommes profondément inquiets face à l'impunité accordée à la violence persistante des colons, qui vise la population de Cisjordanie et l'acheminement de l'aide à Gaza.

Attaquer l'ONU, ses représentants et ses entités revient à attaquer tout ce que ses Membres ont créé au fil de décennies de coopération multilatérale. Nous sommes préoccupés par les difficultés croissantes auxquelles se heurte l'UNRWA. À cet égard, nous invitons les États Membres à se rallier aux engagements communs pour l'UNRWA, afin d'exprimer leur appui à l'Office et à son mandat.

La Slovénie se déclare soutenir le Gouvernement de l'État de Palestine tandis qu'il lance des réformes nécessaires et attendues de longue date afin de regagner la confiance des Palestiniens. Nous regrettons que la détérioration de la situation budgétaire de l'Autorité palestinienne limite considérablement ces efforts. Et nous sommes profondément préoccupés qu'Israël ait décidé de confisquer les recettes fiscales de l'Autorité palestinienne.

Le 4 juin, la Slovénie a officiellement reconnu l'État de Palestine. Cette reconnaissance procède de notre attachement à la solution des deux États, dans laquelle nous voyons la seule garantie d'une paix et d'une sécurité durables pour l'État d'Israël et la région, pour les Israéliens comme pour les Palestiniens. La seule voie à suivre pour y parvenir passe par des négociations entre deux entités souveraines et égales.

Ces derniers mois, nous avons souvent évoqué le danger d'un embrasement régional, notamment en mer Rouge et entre Israël et l'Iran. Alors que les tambours de la guerre résonnent de plus en plus fort le long de la Ligne bleue, nous craignons davantage chaque jour une erreur d'appréciation. Nous appelons les deux parties à faire preuve de retenue, à s'engager à mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006) et à tirer parti des mécanismes de liaison et de coordination de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Nous saluons les efforts de la France et des États-Unis qui ont proposé leurs bons offices. Le Conseil doit être unanime pour exhorter les deux parties à prendre part à ces discussions et à décrisper la situation.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé détaillé sur la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris la bande de Gaza et la Cisjordanie.

L'opération israélienne à Gaza dure maintenant depuis neuf mois. Durant cette période, plus de 37 500 Palestiniens, principalement des femmes et des enfants, ont été tués ; on compte plus de 86 000 blessés ; et des dizaines de milliers de personnes sont portées disparues. Plus de 1 500 Israéliens et ressortissants étrangers ont également trouvé la mort et 120 personnes sont toujours retenues en otage. Dans la bande de Gaza, les infrastructures civiles, notamment les hôpitaux, les écoles et les logements, ont été quasiment réduites à néant.

En Cisjordanie aussi, les chiffres sont accablants : quelque 600 Palestiniens ont été tués, dont environ 130 mineurs, et plus de 5 000 autres personnes ont été blessées. Les raids des forces de sécurité israéliennes ont conduit à la détention d'au moins 20 Palestiniens au cours des dernières 24 heures. Selon les données du Ministère de l'État de Palestine chargé des affaires concernant les détenus et les ex-prisonniers, 9 345 personnes ont été arrêtées en Cisjordanie depuis le 7 octobre 2023.

Parallèlement, les Israéliens continuent de construire des colonies sur des terres palestiniennes occupées, tout en forçant les résidents locaux à quitter leurs maisons sous prétexte qu'aucun permis ne leur a été délivré par la Puissance occupante. Il est monstrueusement cynique que les Palestiniens soient contraints de démolir eux-mêmes leurs maisons pour ne pas avoir à payer de coûteux frais de démolition aux constructeurs israéliens.

L'ampleur des violences commises par les colons israéliens radicaux, ainsi que leur totale impunité, sont stupéfiantes. En réponse au meurtre d'un jeune Israélien de 14 ans originaire de Malachei Hashalom, des bandes de colons en colère ont incendié 37 villages, tué quatre personnes et blessé 91 autres Palestiniens, malgré l'arrestation rapide de l'auteur présumé de l'attaque. Pire encore, cette anarchie s'est déroulée au vu et au su des forces de l'ordre.

Tout cela illustre le cercle vicieux de la violence dans le Territoire palestinien occupé, qui conduit inévitablement à une radicalisation accrue des deux côtés. La seule solution est d'éliminer la culture de l'impunité et de mettre fin à l'occupation illégale du territoire palestinien.

L'opération de Rafah, dont tous les membres du Conseil de sécurité ont dit qu'elle était inadmissible, se poursuit malheureusement sans relâche. La résolution 2735 (2024), qui envisage une sorte d'accord censé conduire à un cessez-le-feu – c'est du moins ce que prétendent les États-Unis – ne fonctionne pas. Au lieu d'une recette pour sauver Gaza, le Conseil de sécurité s'est vu vendre chat en poche, qui, comme nous l'avions prévenu, n'a abouti à rien.

Pire encore, un mensonge pur et simple s'est glissé dans la résolution, qui affirme expressément qu'Israël a consenti à la proposition de paix des médiateurs internationaux. Toutefois, Jérusalem-Ouest n'a pas encore confirmé cette information. Dans le même temps, Israël reste déterminé à détruire complètement le Hamas. Par conséquent, aucune des phases prévues par la résolution 2735 (2024) n'a été mise en œuvre. Le Conseil a été fondamentalement entraîné dans une mésaventure et contraint de donner sa bénédiction à un plan qui n'avait aucune chance d'être mis en œuvre. Nous exhortons les membres du Conseil de sécurité à adopter une approche plus responsable des décisions qu'ils appuient et à réfléchir à leur contenu réel.

Les scénarios les plus sombres concernant les conséquences civiles de l'assaut sur Rafah se sont réalisés. Pour tenter d'atteindre les commandants du Hamas, les Israéliens ont lancé des frappes aveugles contre les camps de réfugiés, faisant d'innombrables victimes civiles. Nous nous souvenons tous de l'attaque aérienne dévastatrice de l'armée de l'air israélienne sur la zone de Tal al-Sultan à Rafah le 26 mai, qui a tué 45 Palestiniens. Deux jours auparavant, la Cour internationale de Justice avait rendu son troisième arrêt sur les mesures conservatoires demandant aux Israéliens de mettre fin à l'opération militaire à Rafah. Il s'agit là d'une nouvelle démonstration éclatante des violations flagrantes par Israël, en sa qualité de Puissance occupante, des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, des arrêts de la Cour internationale de Justice et des normes du droit international humanitaire, y compris les Conventions de Genève.

À cela s'ajoutent les conditions de vie insupportables des Palestiniens évacués de Rafah, qui manquent de logements de base, d'installations sanitaires et d'accès aux médicaments et à l'eau potable. Selon l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, 69 % des bâtiments scolaires qui abritaient des personnes déplacées à Gaza ont été et continuent d'être bombardés quotidiennement.

Nous exigeons qu'Israël mette fin à l'opération à Rafah. Nous demandons également un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel et la libération des otages et des détenus palestiniens.

Face à l'intensité des combats, il est tout à fait impossible de garantir un accès sûr et durable aux personnes dans le besoin. Le mécanisme humanitaire spécial pour Gaza, mis en place par la Coordonnatrice de haut niveau Sigrid Kaag, ne peut pas non plus remédier à la situation. Le point de passage de Rafah, qui est la principale voie d'acheminement de l'aide, ainsi que celui de Kerem Shalom sont fermés. La jetée flottante, érigée par les États-Unis, n'a pas non plus répondu aux attentes, le transport de marchandises ayant été suspendu en raison des dégâts causés par les intempéries.

Le moment est venu de réfléchir à la manière d'empêcher que l'escalade actuelle du conflit israélo-palestinien ne se reproduise. Un processus de négociation équitable entre Palestiniens et Israéliens doit être lancé sur une série de questions relatives au statut final, un processus qui aboutirait à la création d'un État palestinien dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël, conformément aux décisions juridiques internationales approuvées.

Nous sommes convaincus que l'admission de la Palestine à l'ONU contribuerait à la réalisation de cet objectif. Dans ce contexte, nous applaudissons la décision d'un certain nombre d'États des Caraïbes et d'États européens de reconnaître l'État de Palestine, confirmant ainsi leur volonté de réparer une injustice historique : un État s'est vu accorder le statut de Membre de l'Organisation des Nations Unies en 1948, tandis que l'autre s'est vu refuser ce droit légitime pendant trois quarts de siècle.

M^me^ Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé sur le rapport du Secrétaire général (S/2024/480) sur l'application de la résolution 2334 (2016). Le rapport dresse une nouvelle fois un tableau sombre de l'évolution du conflit israélo-palestinien et, malheureusement, met en évidence le fossé qui ne cesse de se creuser entre les obligations juridiques de la Puissance occupante et le respect de ces obligations par cette dernière. Le Conseil doit agir d'urgence pour endiguer cette vague d'impunité et mettre fin aux indignités que subit quotidiennement le peuple palestinien.

Le Guyana est préoccupé par la poursuite incessante des activités de colonisation en Cisjordanie occupée, en violation de la résolution 2334 (2016), et note que la Puissance occupante a récemment procédé à la plus grande saisie de terres en Cisjordanie occupée, les déclarant « propriété de l'État ». Ces actions, associées aux démolitions et saisies constantes de structures appartenant à des Palestiniens, menacent directement la viabilité de la solution des deux États, puisqu'elles empiètent continuellement sur le territoire palestinien, tout en déplaçant simultanément ses résidents légitimes. Nous demandons à Israël de cesser immédiatement et complètement toutes les activités de colonisation dans le Territoire palestinien occupé. Nous soulignons que l'implantation de colonies israéliennes dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967 n'a aucune validité juridique.

Le niveau de violence qui accompagne les activités illégales de la Puissance occupante dans le Territoire palestinien occupé est affligeant. Nous avons récemment vu, par exemple, des informations faisant état d'un Palestinien blessé qui a été attaché au capot d'un véhicule militaire circulant dans un quartier de Cisjordanie. Qu'est-ce qui explique ce niveau de barbarie d'un peuple contre un autre ? C'est la culture et la perpétuation d'une idéologie qui déshumanise l'autre, permettant ainsi de concevoir et d'exécuter toutes sortes d'actes violents et oppressifs contre ceux qui sont considérés comme inférieurs. En continuant de promulguer cette idéologie, Israël représente une menace constante, non seulement pour le bien-être des Palestiniens, mais aussi pour les valeurs de l'ONU, dont il reste un État Membre. Le Guyana demande instamment au Conseil de réfléchir sérieusement à la manière dont il pourrait utiliser les outils à sa disposition pour mettre un terme aux atrocités commises par Israël contre le peuple palestinien.

Sur ce dernier point, le Guyana estime que la situation actuelle dans la bande de Gaza est extrêmement préoccupante. Nous avions espéré que les résolutions du Conseil, notamment la résolution 2735 (2024), qui appuie les efforts déployés par l'Égypte, le Qatar et les États-Unis, aboutiraient à un cessez-le-feu et à la libération des otages et des Palestiniens détenus, mais cela ne s'est pas encore concrétisé. Entre-temps, cette catastrophe causée par l'être humain s'est aggravée, marquée par un nombre record de morts, la famine, des maladies, des destructions et des déplacements, entre autres choses. Dans ce contexte, il semble que les Forces de défense israéliennes aient adopté une stratégie de bombardement des camps de réfugiés, où des milliers de Palestiniens vivent aujourd'hui dans une situation d'extrême vulnérabilité. Cette guerre doit cesser maintenant. Nous réitérons nos appels à un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, pour mettre fin à cet enfer dans lequel les femmes et les enfants sont les principales victimes.

Le Guyana souligne également l'importance de garantir un accès humanitaire adéquat à Gaza en utilisant toutes les voies disponibles, et demande à Israël de faciliter l'entrée de marchandises en quantité suffisante dans la bande de Gaza pour répondre aux besoins de cette population qui souffre et qui est assiégée. Il s'agit d'une obligation juridique pour Israël. En tant qu'États Membres de l'ONU et membres du Conseil de sécurité, nous avons le devoir de veiller à ce que la justice soit garantie et les obligations découlant du droit international soient respectées.

Je voudrais revenir brièvement sur la disposition de la résolution 2334 (2016) qui demande à tous les États de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Je tiens à souligner à cet égard que les États Membres doivent faire preuve d'une plus grande diligence pour garantir le plein respect de cette disposition dans toutes leurs relations commerciales avec Israël. Nous ne pouvons pas à la fois condamner le caractère illégal des colonies de peuplement et participer au commerce de marchandises produites dans ces colonies illégales. Il doit y avoir des conséquences pour ceux qui violent leurs obligations à cet égard.

Qu'il me soit permis de conclure en soulignant une fois de plus l'urgence qu'il y a de mettre un terme à la violence dans le Territoire palestinien occupé et de mettre fin à la guerre à Gaza. Nous appelons les parties à donner la priorité à la vie des civils innocents, qui continuent de souffrir, sans aucune issue à l'horizon. Je demande au Conseil de donner la priorité à l'application du principe de responsabilité et d'envoyer un message fort pour dissuader ceux qui pensent qu'ils peuvent continuer de tuer et de mutiler des civils innocents sans conséquences. Enfin, j'appelle à l'intensification d'efforts pour parvenir à la solution des deux États. Il s'agirait d'une issue juste au conflit israélo-palestinien, et nous devons réévaluer nos stratégies pour y parvenir. Le Guyana reste attaché à cet objectif.

M. Hauri (Suisse) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'organisation de cette séance, ainsi que le Coordonnateur spécial Tor Wennesland pour son exposé.

La situation en Israël et dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, ainsi que la montée des tensions le long de la Ligne bleue, sont alarmantes. L'attachement du Conseil à faire respecter par toutes les parties le droit international, y compris le droit international humanitaire et les droits de l'homme, vise à éviter une régionalisation du conflit encore plus grave. En Cisjordanie, les attaques, menaces et intimidations de colons israéliens contre la population palestinienne, y compris à Jérusalem-Est, se poursuivent dans une quasi-impunité. La Suisse condamne ces attaques, dont le nombre de victimes civiles atteignait déjà des niveaux record avant le 7 octobre 2023, et qui est en nette augmentation depuis. Ces attaques doivent cesser. La résolution 2334 (2016) demande que des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation et de destruction. Les allégations d'usage disproportionné de la force et les actes de violence contre les civils doivent faire l'objet d'enquêtes et leurs responsables doivent être traduits en justice. La Suisse rappelle les obligations d'Israël en tant que Puissance occupante en vertu du droit international, y compris celle de protéger la population civile.

La Suisse rappelle par ailleurs que les colonies israéliennes de peuplement sont illégales au regard du droit international humanitaire. Elles constituent, selon la résolution 2334 (2016), un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable. Les annonces récurrentes de dirigeants israéliens et les mesures visant à leur expansion contribuent à l'escalade et doivent cesser. La Suisse note avec préoccupation les récentes décisions visant à transférer la gestion des affaires civiles des colons en Cisjordanie à l'administration civile israélienne. Conformément au droit international humanitaire, Israël doit s'abstenir de prendre des mesures qui introduiraient des changements permanents, notamment démographiques et administratifs, dans le Territoire occupé.

Par la résolution 2730 (2024), le Conseil a réaffirmé la responsabilité des États et des parties aux conflits à respecter et à protéger la population civile, y compris le personnel humanitaire. Les infrastructures et les biens utilisés pour des opérations de secours humanitaire, ainsi que les convois, doivent également être respectés et protégés. Ceci inclut les locaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, y compris à Jérusalem-Est, ainsi que les locaux du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Lors de l'adoption de la résolution 2735 (2024) le 10 juin, la Suisse a souligné qu'elle représente la meilleure chance pour une sortie de l'effroyable conflit qui a fait des dizaines de milliers de victimes depuis les actes de terreur du Hamas le 7 octobre dernier, que nous avons fermement condamnés. Or, malgré les quatre résolutions adoptées par le Conseil (résolutions 2712 (2023), 2720 (2023), 2728 (2024) et 2735 (2024)), les hostilités dans la bande de Gaza continuent d'exposer des centaines de milliers de civils, dont un très grand nombre d'enfants, au danger, aux déplacements forcés et au risque accru de famine. De même, des dizaines d'otages demeurent en captivité à Gaza.

La Suisse réitère son opposition à l'offensive actuellement en cours à Rafah. Elle rappelle toutes les mesures conservatoires prononcées par la Cour internationale de Justice. Ces mesures étant contraignantes, la Suisse attend d'Israël qu'il s'y conforme. Nous rappelons notre appel à un cessez-le-feu immédiat, à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire de manière sûre, rapide et sans entrave par tous les moyens dans la bande de Gaza, et à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Les personnes maintenues en captivité en lien avec ce conflit doivent pouvoir être visitées par le CICR et recevoir l'aide et la protection auxquelles elles ont droit.

Enfin, le Conseil doit continuer de soutenir la solution à deux États, qui est le seul socle à même de garantir la paix entre Israéliens et Palestiniens et la stabilité dans la région. Nous devons contribuer à reconstruire, sans plus tarder, ce socle des deux États démocratiques, Israël et la Palestine dont Gaza fait partie intégrante, vivant côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Wennesland pour son exposé, et je tiens à l'assurer du plein soutien de la France.

En adoptant la résolution 2735 (2024), le Conseil de sécurité a demandé au Hamas d'accepter, comme l'avait fait Israël, le plan de paix américain et a exhorté les deux parties à en appliquer pleinement les dispositions, sans délai et sans condition. Cette résolution doit enfin être appliquée, conformément à l'Article 25 de la Charte des Nations Unies. La France exige un cessez-le-feu immédiat et la libération sans délai de tous les otages. Elle condamne une fois de plus les attaques terroristes perpétrées par le Hamas le 7 octobre 2023. La France est opposée à l'opération en cours à Rafah, qui a conduit au déplacement de centaines de milliers de civils. Conformément à l'ordonnance de la Cour internationale de Justice, Israël doit arrêter immédiatement son offensive militaire, et toute autre action menée dans le gouvernorat de Rafah. L'acheminement de l'aide ne doit pas être entravé, et doit bénéficier à la population civile. La France appelle à un strict respect du droit international humanitaire.

Alors que la situation à Gaza continue de se détériorer, la colonisation s'accélère en Cisjordanie. La France condamne cette politique, contraire au droit international et qui met en danger la perspective d'une solution à deux États. Elle ne reconnaîtra jamais l'annexion illégale de territoires, ni la légalisation de colonies sauvages. La France condamne aussi les violences commises par les colons. Elle déplore également les déplacements forcés de communautés palestiniennes et elle est déterminée à adopter de nouvelles sanctions contre les colons violents. Les tensions des dernières semaines à Jérusalem sont inquiétantes. La France appelle à éviter toute mesure qui conduirait à un embrasement de la situation à Jérusalem et en Cisjordanie. Le statu quo historique sur les Lieux saints doit être préservé. La France et l'Union européenne ne reconnaissent pas de souveraineté israélienne sur les zones qui sont passées sous l'administration d'Israël après le 5 juin 1967. La France veille concrètement, avec ses partenaires, au respect du droit international, y compris la résolution 2334 (2016). La politique de différenciation vise ainsi à matérialiser la distinction juridique entre le territoire d'Israël internationalement reconnu et les territoires occupés.

Il est plus urgent que jamais de poser les bases d'un règlement politique pour mettre en œuvre la solution des deux États, la seule qui puisse assurer aux Israéliens et aux Palestiniens la paix et la sécurité. La France réaffirme son attachement à la sécurité d'Israël et à l'édification d'un État pour les Palestiniens. Elle est activement mobilisée en ce sens auprès des parties et avec l'ensemble des partenaires régionaux et internationaux. Elle soutient une Autorité palestinienne réformée, capable d'exercer ses responsabilités sur l'ensemble des territoires palestiniens, y compris dans la bande de Gaza. Israël ne doit plus, de son côté, faire obstacle au transfert des revenus de l'Autorité palestinienne. La France est préoccupée par l'aggravation des tensions régionales, qui font courir le risque d'un embrasement, en particulier entre Israël et le Liban. Elle reste engagée pour prévenir tout risque d'escalade sur la Ligne bleue et promouvoir une solution diplomatique. Nous appelons l'ensemble des acteurs dans la région à adopter une attitude responsable.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Plus de huit mois se sont écoulés depuis le début du conflit à Gaza, qui a provoqué des destructions et une catastrophe humanitaire sans précédent. La communauté internationale, par une majorité écrasante, est parvenue à un consensus depuis longtemps. L'Assemblée générale, dans le cadre de la session extraordinaire d'urgence, et le Conseil de sécurité ont adopté plusieurs résolutions appelant à un cessez-le-feu immédiat et durable, à la libération de tous les otages, à la levée des obstacles à l'accès humanitaire et à la protection efficace des travailleurs humanitaires.

Après l'annonce, le 31 mai, de l'initiative en trois phases pour un cessez-le-feu, les États-Unis ont convaincu le Conseil d'adopter la résolution 2735 (2024), exhortant Israël et le Hamas à accepter cette proposition. À l'époque, les États-Unis ont affirmé qu'Israël avait déjà accepté la proposition de cessez-le-feu. Malheureusement, jusqu'à présent, nous n'avons vu aucun signe tangible de la part d'Israël indiquant qu'il aurait consenti à un cessez-le-feu durable. Au contraire, nous assistons à la poursuite d'opérations militaires israéliennes de grande envergure et d'attaques répétées contre des camps de réfugiés à Rafah, Nousseïrat et dans la ville de Gaza, qui font un nombre important de nouvelles victimes et mettent en danger l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organismes humanitaires. Un cessez-le-feu immédiat doit être instauré et, une fois celui-ci obtenu, la guerre ne doit pas reprendre. Ces questions sont au cœur des résolutions 2728 (2024) et 2735 (2024). En outre, ce n'est pas en faisant davantage de victimes civiles que l'on parviendra à libérer les otages. La Chine exhorte Israël à entendre l'appel pressant de la communauté internationale, à cesser immédiatement ses opérations militaires à Gaza et à mettre fin au châtiment collectif infligé à la population gazaouite. Nous appelons les pays qui ont une influence notable sur les parties à maintenir une position impartiale et à déployer des efforts sincères pour promouvoir un cessez-le-feu et la fin des combats.

La situation humanitaire à Gaza est catastrophique. Alors que les opérations militaires d'Israël constituent une menace grave pour les travailleurs humanitaires, ses insinuations, voire ses accusations, d'inaction contre les organismes humanitaires sont inacceptables. En vertu du droit international humanitaire, Israël a l'obligation de garantir la sécurité des organismes et des travailleurs humanitaires, ainsi que l'entrée rapide à Gaza d'une aide humanitaire en quantité suffisante et son acheminement sûr et ordonné vers toutes les personnes qui en ont besoin. En Cisjordanie, les Palestiniens font quotidiennement l'objet de fouilles, d'arrestations et de raids de la part des forces de l'ordre israéliennes. Nous demandons à Israël de mettre un terme aux actes de violence contre la population civile palestinienne et de cesser de saper les fondements de la gouvernance de l'Autorité palestinienne, notamment en restituant sans délai les recettes fiscales qu'il a retenues. La Chine réaffirme que les activités de peuplement constituent une violation du droit international et de la résolution 2334 (2016), et mettent à mal les perspectives d'une solution prévoyant deux États. Israël doit cesser immédiatement toutes les activités de peuplement.

Alors que les répercussions du conflit à Gaza continuent de s'étendre rapidement, les tensions observées en mer Rouge et le long de la frontière entre le Liban et Israël sont préoccupantes. La Chine est vivement préoccupée par les informations selon lesquelles Israël s'apprêterait à lancer une offensive militaire contre le Liban. Comme le Secrétaire général Guterres l'a signalé vendredi, la situation au Moyen-Orient est très instable, et les peuples de la région et du monde ne peuvent pas se permettre que le Liban devienne un autre Gaza. La Chine appelle toutes les parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute action susceptible d'exacerber les tensions, afin de ne pas plonger l'ensemble du Moyen-Orient dans une catastrophe encore plus terrible. Nous appelons la communauté internationale à prendre toutes les mesures nécessaires pour instaurer un cessez-le-feu immédiat et durable à Gaza, relancer rapidement le processus de mise en œuvre d'une solution prévoyant deux États, et instaurer une paix et une sécurité durables au Moyen-Orient dans les plus brefs délais.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé. Je souhaite mettre l'accent sur trois domaines depuis notre dernière séance consacrée à cette question (voir S/PV.9650).

Premièrement, je commencerai par réaffirmer l'attachement du Royaume-Uni aux principes énoncés dans la résolution 2334 (2016), qui contribue à renforcer très clairement l'appui international en faveur d'une solution prévoyant deux États. Les souffrances dont nous avons été témoins pendant et depuis les horribles attaques du 7 octobre 2023 soulignent plus que jamais l'importance d'une solution diplomatique à ce conflit, une solution qui garantisse la sûreté et la sécurité des peuples israélien et palestinien. Nous demandons la libération immédiate de toutes les personnes encore retenues en otage, y compris la restitutions de dépouilles des personnes qui sont mortes en captivité. Nous sommes atterrés par les informations faisant état de violences et d'atteintes sexuelles. Le Royaume-Uni condamne fermement ces actes odieux. Le meilleur moyen de garantir la libération des otages est de conclure un accord. Nous exhortons également Israël à autoriser immédiatement l'entrée de l'aide humanitaire à Gaza par tous les points de passage et à garantir la déconfliction pour les convois d'aide et les autres activités humanitaires. À l'instar du Secrétaire général, nous rendons hommage aux membres du personnel des Nations Unies qui ont tragiquement perdu la vie dans ce conflit, et nous demandons à Israël de garantir la protection des installations et du personnel de l'ONU. L'intégrité de l'ONU et sa capacité d'action sont primordiales. L'Organisation représente une bouée de sauvetage vitale pour les nombreux civils innocents touchés par ce conflit.

Deuxièmement, le Royaume-Uni demeure vivement préoccupé par les tirs aveugles de roquettes en direction des centres de population israéliens, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (S/2024/480). Cela doit cesser. Nous prenons également note avec inquiétude de la poursuite des activités de construction de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Pour nous, il est clair que ces colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international. Nous appelons une nouvelle fois Israël à mettre immédiatement et complètement fin à toutes les activités de peuplement. Nous condamnons les atteintes aux droits humains et l'incitation à la violence contre les populations palestiniennes en Cisjordanie. À cet égard, le Royaume-Uni a pris des mesures sous forme de sanctions contre un certain nombre d'individus et de groupes responsables de ces actes. Nous sommes également très préoccupés par la suspension par Israël des transferts de recettes à l'Autorité palestinienne et par les risques qui pèsent sur les opérations par correspondants bancaires. Ces mesures compromettent les perspectives de paix, de sécurité et de stabilité.

Enfin, comme le Royaume-Uni ne cesse de le répéter, une pause négociée dans les combats menant à un cessez-le-feu durable, sans reprise des combats, est le meilleur moyen d'obtenir la libération des otages, de permettre une augmentation considérable de l'aide humanitaire dont la population a tant besoin et d'aboutir à un règlement permanent de la question. Un accord visant à atteindre ces objectifs a été proposé et approuvé par le Conseil dans la résolution 2735 (2024). Il incombe au Hamas de l'accepter et de mettre fin aux souffrances du peuple palestinien et des otages restants. Nous devrons ensuite œuvrer en faveur d'une voie crédible et irréversible vers la solution des deux États, Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité pour les deux nations et l'ensemble de la région.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de sa déclaration de ce matin et le Secrétariat du rapport (S/2024/480) qui a été distribué. L'Équateur apprécie et appuie l'action menée par l'ONU et ses organismes.

Le Conseil de sécurité a une nouvelle fois reçu des rapports et entendu des exposés faisant état d'un nombre croissant de morts, de blessés et de déplacés, ce qui témoigne de la détérioration constante des conditions de vie de la population de Gaza. Les restrictions aux opérations humanitaires se poursuivent. Le Secrétaire général signale qu'en mai, à peine 50 % des missions humanitaires coordonnées à Gaza ont été facilitées avec succès. Les opérations militaires à Rafah ont entravé l'acheminement de l'aide, qui était déjà insuffisante. Par ailleurs, au moins 120 otages sont toujours en captivité, près de neuf mois après les actes terroristes perpétrés par le Hamas le 7 octobre 2023, que l'Équateur condamne une fois de plus sans équivoque.

Les bombardements se poursuivent également, entraînant de graves répercussions sur la population civile et faisant des dizaines de morts et de blessés à Gaza. Les combats se poursuivent sans relâche, tout comme les tirs aveugles de roquettes en direction d'Israël. La situation est d'autant plus décourageante qu'il y a deux semaines, le Conseil a adopté une résolution appuyant une proposition de cessez-le-feu (résolution 2735 (2024)) qui, si elle avait été mise en œuvre, aurait déjà mis fin aux hostilités, permis la libération des otages, facilité l'acheminement

sûr et rapide d'une aide humanitaire en quantité suffisante à toutes les personnes qui en ont besoin, et contribué à réduire les tensions dans l'ensemble de la région. Les négociations entre les parties pour parvenir à un accord doivent se poursuivre. Mon pays réaffirme son appui et son appréciation pour les efforts déployés par l'Égypte, le Qatar et les États-Unis à cette fin. Il est également nécessaire et obligatoire de mettre en œuvre toutes les résolutions du Conseil et de respecter les règles du droit international humanitaire, qui sont également contraignantes pour toutes les parties et dont la violation doit entraîner de graves conséquences.

En ce qui concerne la situation en Cisjordanie, l'Équateur appelle une nouvelle fois au respect des dispositions de la résolution 2334 (2016). L'augmentation de la violence depuis le 7 octobre et la poursuite des activités de peuplement sont inquiétantes. Les déclarations et les actions qui compromettent la viabilité de la solution des deux États contribuent à perpétuer le conflit et à aggraver la situation en matière de sécurité. Tous les acteurs doivent faire preuve de retenue, éviter d'exacerber les tensions et faire preuve de volonté politique pour parvenir à des accords. Sans cette volonté politique, le cycle de la violence se répétera inévitablement.

Enfin, il faut saisir toutes les occasions de s'engager sur la voie d'une solution pacifique, négociée, définitive et juste pour les parties, sur la base de l'existence de deux États, la Palestine et Israël, à l'intérieur des frontières de 1967 et conformément aux résolutions pertinentes.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé instructif.

Après plus de 250 jours de violence, de douleur et de souffrances, la situation continue de s'aggraver de jour en jour. Le Japon exprime de nouveau sa condamnation des attaques terroristes odieuses perpétrées par le Hamas et d'autres groupes le 7 octobre, ainsi que de la prise d'otages. Dans le même temps, les opérations militaires d'Israël dans la bande de Gaza se poursuivent sans relâche. Le Japon est choqué par le fait que des dizaines de victimes, y compris des civils, sont signalées chaque jour, le bilan s'élevant désormais à plus de 37 000 Palestiniens tués et des dizaines de milliers d'autres blessés ou ensevelis sous les décombres. Par ailleurs, nous sommes extrêmement préoccupés d'apprendre que 1,7 million de personnes ont été déplacées, et que de nombreuses familles ont été déplacées à plusieurs reprises. Les habitants du sud de la bande de Gaza pâtissent d'un accès insuffisant aux abris, aux soins de santé, à la nourriture et à l'assainissement. Cette situation humanitaire est d'une gravité qui dépasse l'entendement.

Il y a deux semaines, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2735 (2024), laissant espérer que le processus en trois étapes proposé pourrait ouvrir la voie à la libération des otages, à l'augmentation de l'aide humanitaire et, à terme, au cessez-le-feu tant attendu. Cependant, la tragédie se poursuit. Le Japon exhorte le Hamas à agir de bonne foi, sur la base de la résolution 2735 (2024), sans plus tarder. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre appui aux efforts diplomatiques inlassables et louables déployés par les États-Unis, le Qatar et l'Égypte, et appelons de nouveau Israël à lever les obstacles aux activités humanitaires sur le terrain. Nous tenons également à souligner que le personnel et les locaux des Nations Unies et des autres organisations humanitaires, y compris le Comité international de la Croix-Rouge, doivent être protégés. Nous exprimons notre appui continu aux travaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui constitue l'épine dorsale de l'action humanitaire de l'ONU à Gaza.

Un cessez-le-feu est nécessaire non seulement pour Gaza, mais aussi pour mettre fin à la déstabilisation de la région et au-delà. La poursuite des activités de peuplement constitue une violation du droit international, et le Japon exhorte une nouvelle fois le Gouvernement israélien à y mettre fin. Nous déplorons également l'augmentation des actes de violence perpétrés par des colons et des attaques contre les camps de réfugiés en Cisjordanie.

Nous constatons avec une vive préoccupation que les échanges de tirs augmentent rapidement de part et d'autre de la Ligne bleue. Le Japon se fait l'écho de la déclaration prononcée vendredi dernier par le Secrétaire général, selon laquelle une nouvelle escalade militaire entre Israël et le Hezbollah serait désastreuse pour les populations du Liban, d'Israël et de l'ensemble de la région. Toutes les parties doivent faire preuve de la plus grande retenue et renouveler immédiatement leur engagement à garantir la cessation des hostilités le long de la Ligne bleue, conformément à la résolution 1701 (2006). Les acteurs qui ont de l'influence sur les parties doivent également faire tous les efforts nécessaires à cette fin. Même durant cette période tragique, l'ouverture d'un horizon politique doit rester notre objectif.

Le Japon maintient qu'une solution à deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, est le seul moyen viable de mettre fin au conflit et aux souffrances qu'il continue de causer.

M. Sowa (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je tiens également à remercier le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé détaillé sur l'application de

la résolution 2334 (2016) et la situation actuelle dans le Territoire palestinien occupé.

Nous prenons acte du rapport du Secrétaire général sur la question (S/2024/480) et notons l'absence de mise en œuvre des dispositions de la résolution 2334 (2016). Les annonces de plans de construction de logements par le Comité de planification du district de Jérusalem de l'autre côté de la Ligne verte, à Jérusalem-Est occupée, les avant-postes illégaux en Cisjordanie occupée et les démolitions et saisies de structures appartenant à des Palestiniens dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé constituent de graves violations de cette résolution et mettent en péril les efforts de paix entre Israël et la Palestine.

La poursuite des hostilités dans la bande de Gaza au cours des huit derniers mois et la situation instable en matière de sécurité au Moyen-Orient compromettent les perspectives d'une paix durable dans la région. Il est donc crucial, à ce stade, que les parties au conflit dans la bande de Gaza répondent favorablement à l'appel à un cessez-le-feu permanent sans plus attendre. Il est également important que les attaques entre Israël et les autres parties dans la région, au Liban, au Yémen, en Iran et ailleurs, cessent immédiatement.

Depuis le 7 octobre 2023, plus de 37 000 Palestiniens dans la bande de Gaza et plus de 1 200 personnes en Israël ont trouvé la mort, selon les informations disponibles. Les attaques constantes contre les civils et les infrastructures civiles dans la bande de Gaza, y compris contre les travailleurs humanitaires et les volontaires travaillant dans la région, constituent des violations flagrantes des résolutions du Conseil. Le Conseil doit continuer à condamner fermement ces violations du droit international des droits humains.

La Sierra Leone demeure profondément préoccupée par l'augmentation considérable de l'ampleur et de la gravité des besoins humanitaires dans la bande de Gaza, qui sont exacerbés par d'importantes restrictions d'accès, y compris la fermeture de points de passage clés ainsi que les refus et les retards en ce qui concerne l'accès humanitaire. La destruction d'infrastructures critiques, telles que les routes, et la présence de débris et de munitions non explosés dans le cadre du conflit armé, limitent encore plus la capacité des organisations humanitaires à fournir une assistance vitale à grande échelle à la population qui souffre.

Nous compatissons avec les 1,7 million d'hommes, de femmes et d'enfants déplacés à l'intérieur de la bande de Gaza, entassés dans des zones surpeuplées et exposés à des conditions météorologiques défavorables. Les mauvaises conditions sanitaires, la surpopulation dans les abris de fortune et le manque d'eau ont entraîné une augmentation des maladies véhiculées par l'eau.

À ce stade crucial de la recherche d'un terrain d'entente pour les négociations de paix entre Israël et la Palestine, la situation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, exige une attention soutenue. Les événements récents entre les colons et les Palestiniens indiquent un risque d'escalade et d'augmentation du nombre de victimes.

À cette fin, qu'il me soit permis de souligner les points suivants pour garantir le respect de la résolution 2334 (2016).

Premièrement, nous réaffirmons que toute tentative d'étendre les activités de peuplement en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États.

Deuxièmement, nous appelons de nouveau les parties au conflit à mettre fin à tous les actes de violence visant des civils et à honorer leurs obligations telles que définies par le droit international, y compris le droit international humanitaire et toutes les ordonnances de la Cour internationale de Justice en la matière. À la lumière de ce qui précède, nous exigeons la libération en toute sécurité des 129 otages restants détenus par le Hamas depuis le 7 octobre 2023, et ce, sans plus attendre.

Je rappelle également aux parties au conflit qu'elles doivent s'abstenir d'actes unilatéraux et de provocation, d'incitation à la violence et de déclarations incendiaires, qui sapent la confiance et restreignent l'espace de dialogue et de négociation. Ces actes vont à l'encontre de l'objectif en faveur de deux États vivant côte à côte. Les attaques militaires prolongées et les restrictions administratives imposées par Israël à la Palestine détruisent en fin de compte sa capacité à promouvoir la bonne gouvernance, à garantir la sécurité et à créer les conditions d'un développement socioéconomique durable nécessaires pour appuyer la paix et la sécurité dans la région.

Pour terminer, ma délégation exhorte les parties au conflit à respecter et à appliquer les décisions du Conseil telles qu'elles sont énoncées dans toutes ses résolutions, y compris les résolutions 2334 (2016), 2712 (2023), 2720 (2023), 2728 (2024) et 2735 (2024). Nous soulignons la nature contraignante de toutes les résolutions et nous insistons sur les implications du non-respect de ces résolutions en vertu du droit international.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2024/480) et M. Wennesland de son exposé.

Une fois de plus, nous nous réunissons pour examiner la situation dans les territoires palestiniens occupés, près de neuf mois après que la Puissance occupante a lancé son agression insensée contre le peuple palestinien sans défense.

Il n'est nul besoin de répéter les chiffres. Déjà catastrophique, la situation humanitaire à Gaza continue de se détériorer. Les gens meurent de faim. Ils meurent de faim à Gaza. Telle est la cruelle réalité. Le coupable est bien connu : la Puissance occupante israélienne. Elle doit rendre des comptes pour cette dévastation.

M^me^ Navi Pillay, Présidente de la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël, a déclaré :

> « La Commission a conclu que les autorités israéliennes étaient responsables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, de l'utilisation de la famine comme méthode de guerre, de transferts forcés et de traitements cruels ou inhumains. »

L'objectif de cette barbarie est clair : une deuxième Nakba. Oui, l'objectif de la Puissance occupante est de détruire Gaza et de déplacer sa population. Un ministre israélien a même déclaré :

> « Nous ne souhaitons pas gouverner la population de Gaza, mais nous ne pouvons pas non plus vivre à proximité d'un État peuplé d'animaux humains. »

Nous nous faisons l'écho de la mise en garde du Secrétaire général contre le risque d'une nouvelle escalade dans la région. Le risque d'aggravation du conflit au Moyen-Orient est désormais réel. Il faut l'éviter. La poursuite de la violence n'est dans l'intérêt de qui que ce soit.

Si la situation à Gaza est catastrophique, le rapport du Secrétaire général indique clairement que les conditions en Cisjordanie ne sont pas meilleures.

À cet égard, je voudrais souligner plusieurs points.

Premièrement, la situation en Cisjordanie continuera de se détériorer si la Puissance occupante ne met pas fin à sa politique de terreur, d'expansion et de colonisation. Nous appelons au plein respect de la résolution 2334 (2016). Les résolutions du Conseil de sécurité sont contraignantes et doivent être appliquées. L'objectif de la présente séance est de faire le suivi de l'application de cette résolution et d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

Deuxièmement, les actes de terreur perpétrés par des colons ont atteint des niveaux sans précédent. Ils agissent souvent sous la protection des Forces de défense israéliennes qui, en vertu du droit international humanitaire, ont l'obligation de protéger les civils palestiniens. Nous exigeons que les auteurs de ces actes de terreur soient amenés à en répondre.

Troisièmement, les actes de provocation des colons à Al-Qods al-Charif et à la mosquée Al-Aqsa ne manqueront pas d'alimenter les tensions et risquent de provoquer une nouvelle escalade. Nous condamnons ces attaques provocatrices répétées contre les Lieux saints et réaffirmons que toute la zone de la mosquée Al-Aqsa est un lieu de culte exclusivement réservé aux musulmans. Le statu quo historique et juridique des Lieux saints doit être respecté.

Quatrièmement, il faut donner à l'Autorité palestinienne les moyens d'assumer ses responsabilités. Nous condamnons la décision prise par les autorités d'occupation de suspendre le transfert des recettes fiscales et douanières perçues au nom des Palestiniens. Ces fonds appartiennent aux Palestiniens et ne sont pas versés par la Puissance occupante israélienne par charité. Ils doivent être débloqués sans délai.

Cinquièmement, si ces violations avaient eu lieu ailleurs, des sanctions auraient déjà été imposées. Nous exigeons donc que des sanctions soient imposées à la Puissance occupante pour non-respect des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016).

Pour terminer, ceux qui croient pouvoir déraciner les Palestiniens de leur terre par la force se trompent. Les plans de la Puissance occupante israélienne finiront par échouer, non pas en raison d'une intervention internationale ou d'un changement de comportement de la part d'Israël, mais parce que les Palestiniens, le peuple de Palestine, ont tiré les leçons de la Nakba de leurs ancêtres. Ils ne quitteront pas leur patrie. Ils poursuivront leur lutte jusqu'à ce qu'ils puissent exercer pleinement leurs droits, y compris le droit à l'autodétermination et la création de leur État, avec Al-Qods al-Charif comme capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République de Corée.

Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé.

Les normes internationales applicables aux colonies israéliennes dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967 sont claires. Le paragraphe 1 de la résolution 2334 (2016) dispose clairement que la création de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la

réalisation de la solution des deux États et à l'instauration de la paix. La République de Corée est vivement préoccupée par le fait que les activités de peuplement menées par le Gouvernement israélien et les colons illégaux non seulement se poursuivent, mais s'étendent, même en cette période difficile. Nous exhortons Israël à cesser ces activités et à respecter le droit international applicable et les résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

L'adoption par le Conseil de la résolution 2735 (2024), ce mois-ci, est une expression de son appui ferme aux efforts diplomatiques déployés par les États-Unis, l'Égypte et le Qatar pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat et à la libération des otages. Nous espérions vivement que cet accord serait mis en œuvre. Malheureusement, nous n'avons reçu aucune information concernant la finalisation de l'accord et, à l'heure actuelle, le conflit à Gaza ne montre aucun signe d'apaisement.

Toutefois, nous espérons que les négociations se poursuivront et nous invitons toutes les parties, notamment le Hamas, à accepter l'accord sur la libération des otages et un cessez-le-feu immédiat, ainsi qu'à mettre en œuvre les résolutions du Conseil.

Nous notons avec une vive inquiétude que dans son rapport (A/HRC/56/26), la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël, indique qu'il a établi que des crimes graves, y compris des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, avaient été commis le 7 octobre et depuis cette date par le Hamas et les forces de sécurité israéliennes. Nous restons horrifiés par les attaques terroristes odieuses et injustifiables perpétrées par le Hamas et d'autres groupes militants, dans le cadre desquelles des meurtres et des violences sexuelles ont été commis. Nous sommes également très alarmés par les actes commis par Israël à Gaza, y compris les attaques généralisées contre les civils, qui ont causé des pertes en vies humaines et des destructions massives. Nous demandons que les auteurs des crimes décrits dans le rapport de la Commission d'enquête soient amenés à en répondre.

Nous notons également que le rapport du Secrétaire général (S/2024/480) sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) décrit en détail les actes de violence que les Forces de sécurité israéliennes et les colons, ainsi que les Palestiniens, continuent de commettre en Cisjordanie. Nous appelons Israël à respecter les droits des Palestiniens et à prendre des mesures pour prévenir et réprimer les actes de violence commis par des colons. En outre, conformément à la résolution 2334 (2016), qui appelle à s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence, nous exhortons les deux parties à mettre fin aux déclarations incendiaires, notamment les déclarations des hauts responsables israéliens qui encouragent l'expansion des colonies et le transfert de populations. Nous demandons également à Israël de cesser de retenir les recettes fiscales de l'Autorité palestinienne.

Comme le rappelle la résolution 2735 (2024), l'attachement de la communauté internationale à la solution des deux États est indéfectible et, si nous voulons prendre des mesures concrètes pour atteindre cet objectif, le conflit en cours à Gaza doit prendre fin dès que possible. Toutes les hostilités dans la région, y compris entre Israël et le Liban de part et d'autre de la Ligne bleue, doivent cesser elles aussi. Il est temps d'avancer vers la concrétisation de la paix pour tous et toutes.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (État de Palestine) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé sur le rapport trimestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) (S/2024/480).

Le rapport du Secrétaire général présente des faits que les membres ne connaissent que trop bien, mais auxquels il ne faut pas qu'ils s'habituent. Ces faits, ce sont la spoliation et le déplacement de communautés par la violence et par des lois et ordonnances injustes ; ce sont les implantations et l'annexion coloniales indéniables, implacables et décomplexées ; ce sont les attaques aveugles contre les Palestiniens, les massacres et les mutilations infligés à toute une population civile, les charniers, les attaques visant les hôpitaux et l'ONU et son personnel ; ce sont les meurtres de travailleurs humanitaires et la destruction effrénée des infrastructures civiles et des moyens de vie. Ce sont les tentatives israéliennes constantes de détruire la Palestine et son peuple, et l'incapacité du monde à les faire cesser.

Je ne suis pas ici pour évoquer des politiques que tous les membres connaissent et dénoncent. Je suis ici pour tirer la sonnette d'alarme et pour souligner que cette tragédie s'écrit depuis longtemps. Tous les signes ont toujours été là, mais aucune mesure n'a été prise pour remédier à la menace qui pèse sur notre existence. Il est temps de briser le tabou de l'impunité d'Israël. Je tiens à le dire sans la moindre ambiguïté : il ne doit y avoir aucune arme pour nous tuer, aucun argent pour nous coloniser, aucun commerce pour nous voler. Tel doit être

le point de départ de chaque État, qui doit veiller à ce que son gouvernement, ses entités, ses entreprises et ses citoyens ne contribuent pas, ou plus, en aucune manière, aux crimes israéliens contre le peuple palestinien.

Je tiens à féliciter tous les pays qui appuient activement les droits des Palestiniens, qui soutiennent notre peuple et notre gouvernement, qui apportent une aide humanitaire et qui ont engagé des actions en justice, pris des mesures concrètes pour mettre un terme à ces crimes et adopté des sanctions contre les colonies et les colons violents et extrémistes. Je félicite naturellement les pays qui ont reconnu l'État de Palestine et qui plaident pour son admission à l'ONU, et j'exhorte ceux qui ne l'ont pas encore fait à prendre la bonne décision car reconnaître l'État de Palestine, c'est investir dans la paix et sauver la solution des deux États.

Mais il faut faire beaucoup plus pour freiner le Gouvernement israélien qui détruit alors que les membres, eux, nous aident à construire ; qui spolie alors que les membres, eux, financent ; qui nie nos droits et s'emploie à détruire notre État et, avec lui, la solution des deux États et toute chance de paix, alors que les membres, eux, promeuvent les droits et l'indépendance des Palestiniens. Laquelle de ces volontés l'emportera ? La volonté des extrémistes en Israël, ou celle des artisans de la paix dans le monde entier ? Les extrémistes israéliens au pouvoir sont prêts à tout pour détruire la paix. Les membres sont-ils prêts à tout pour la préserver ? Nous ferons notre part d'efforts, comme nous l'avons fait dans les pires circonstances, mus par notre attachement sans faille à la primauté du droit international, mais la partie qui enfreint le droit tous les jours doit rendre des comptes. Les lois sont adoptées pour garantir la justice, mais il ne peut y avoir de justice si elles ne sont pas appliquées. Lorsqu'une partie agit de manière responsable, tandis que l'autre agit en toute impunité, il n'est pas possible d'espérer un résultat différent de la situation épouvantable qui est la nôtre.

Le Gouvernement israélien défie toutes les mesures prises par le Conseil pour soutenir notre liberté et instaurer la paix et la sécurité pour les Palestiniens comme pour les Israéliens. Il prend des mesures de rétorsion contre nous et contre les membres. Il déclare à la face du monde que, en réaction aux initiatives que nous et le Conseil prenons, qui sont fondées sur le droit international et cherchent à le faire respecter, il commettra d'autres crimes. Il déclare à la face du monde qu'il veut coloniser d'autres pans de Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, faire voler en éclats le statu quo historique et juridique, poursuivre ses assauts contre le caractère sacré des Lieux saints et confisquer les recettes fiscales palestiniennes. Il déclare tout cela avec la plus grande impudence, au mépris du droit, car il est certain que son impunité est vouée à durer. Telle est l'arrogance des fondamentalistes et des colonisateurs. Ils attaquent leurs plus proches alliés comme s'ils étaient des ennemis, au seul motif qu'ils ont critiqué les politiques israéliennes, et ils n'hésitent pas à attaquer et à insulter tous ceux qui sont ici. Ils sont très prompts à le faire avec une grande régularité dans cette salle, à l'Assemblée générale, ou ailleurs. La critique ne suffit donc pas. Des conséquences s'imposent.

Je voudrais évoquer ceux qui ne sont mentionnés qu'à la toute fin du rapport du Secrétaire général, mais dont on ne parle que très rarement dans cette salle, et qui sont abandonnés à leur souffrance et à leur terrible épreuve, comme s'ils ne méritaient pas qu'on les reconnaisse et qu'on respecte leur humanité et leurs droits.

Nous sommes une nation de prisonniers. Très rares sont les familles palestiniennes dont aucun membre n'a été, ou n'est, emprisonné dans les geôles de l'occupation israélienne. Ces prisonniers subissaient arrestations arbitraires, tortures, mauvais traitements, abus sexuels et violences bien avant le 7 octobre 2023. Mais depuis, ils vivent un véritable enfer. Nous sommes une nation composée de 1 million de prisonniers palestiniens. Des milliers de Palestiniens ont été enlevés et torturés, et nombreux sont ceux qui ont été tués en détention ; certains ont dû être amputés du fait de maltraitance. Le nombre de Palestiniens morts en détention israélienne ces huit derniers mois est quatre fois supérieur au nombre de prisonniers morts à Guantánamo en 20 ans. Les enlèvements, les actes de torture, les disparitions forcées, l'utilisation de prisonniers comme boucliers humains et les violences sexuelles commises contre des hommes, des femmes et des enfants – oui, des enfants – ne méritent pas l'indignation si les victimes sont des Palestiniens et des Palestiniennes. Certaines des toutes premières règles du droit humanitaire, adoptées il y a des siècles, portaient sur le traitement des prisonniers, parce qu'ils étaient vulnérables entre les mains de l'ennemi et qu'il était considéré comme indigne de leur faire du mal alors qu'ils étaient sans défense. Et il s'agissait de protéger les combattants ; imaginons donc ce qu'il en est lorsque les détenus sont des civils, lorsqu'il s'agit d'enfants. Un élément fondamental de la liberté de notre peuple est la liberté de nos prisonniers.

Pour terminer, comme cela a été affirmé avec force et à maintes reprises autour de cette table, les résolutions du Conseil de sécurité sont contraignantes, y compris la résolution 2735 (2024). Nous appelons à leur pleine mise en œuvre, sans délai et de toute urgence. Dans la résolution 2735 (2024), il est clairement indiqué que la proposition de cessez-le-feu comporte trois étapes, dont l'étape 2, qui prévoit la cessation permanente des hostilités et le retrait total d'Israël de la bande de Gaza. Cette proposition ne

doit pas faire l'objet d'un processus destructeur de choix à la carte qui la viderait de son sens. Nous avons bien conscience de l'objectif poursuivi par les dirigeants israéliens, notamment Netanyahu lui-même, avec leurs messages contradictoires, qui laissent entendre qu'il s'agit d'un stratagème et que l'attaque se poursuivra quelles que soient les circonstances. L'objectif est de saboter l'initiative des États-Unis sans en assumer la responsabilité, et de saboter les efforts de l'Égypte, du Qatar et de la communauté internationale dans son ensemble.

La meilleure façon de contrecarrer les objectifs de Netanyahu est d'instaurer un cessez-le-feu immédiat et de le faire maintenant pour ne pas lui permettre de continuer de se jouer d'un si grand nombre de membres du Conseil. Le meilleur moyen de sauver des vies humaines est d'instaurer un cessez-le-feu immédiat, et nous voulons sauver des vies – toutes les vies, pas seulement celles des Palestiniens. Un cessez-le-feu immédiat est indispensable pour tous – et avant tout pour les Palestiniens – afin de mettre un terme aux massacres et aux mutilations, aux arrestations arbitraires et aux destructions gratuites, à la famine massive qui frappe notre peuple à Gaza, dont 96 % des habitants sont confrontés à des niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire, mais aussi pour les Israéliens retenus en captivité et leurs familles, pour notre région, qui ne saurait supporter une nouvelle escalade et d'autres destructions, pour l'humanité et pour ce qu'il reste de notre ordre international fondé sur le droit.

Il est temps de mettre fin à cette occupation illégale et odieuse qui dure depuis 57 ans, de libérer le peuple palestinien de l'oppression et des tourments sans fin que son occupant impitoyable lui inflige depuis des décennies et qu'il jure de continuer à lui infliger indéfiniment, mû par son projet colonialiste, le nettoyage ethnique, l'apartheid et maintenant le génocide, qui sont les piliers de ses politiques contre le peuple palestinien. Personne ne peut survivre en comptant seulement sur la force de l'épée, surtout s'il s'agit d'une épée fournie par quelqu'un d'autre. La justice et la paix sont les meilleures garanties pour nos peuples. Nous demandons au Conseil d'aller plus loin et d'agir plus rapidement pour éviter que cette agression n'emporte à jamais cette justice et cette paix, nous laissant en proie à une réalité qui nous dévorera tous. Bienheureux ceux qui procurent la paix. Le moment est venu pour eux de démontrer qu'ils ont la volonté et le courage de faire ce qu'il faut avant qu'il ne soit trop tard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Miller (Israël) (*parle en anglais*) : La semaine dernière, la communauté internationale et l'ONU ont commémoré la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit. À cette occasion, le monde entier a plaidé pour l'éradication de la violence sexuelle en tant qu'arme de guerre et de terreur, mais cette réalité, c'est celle de 16 Israéliennes qui, depuis le massacre du 7 octobre 2023, sont toujours retenues en otage par les terroristes du Hamas à Gaza. Au total, 120 otages israéliens sont toujours détenus dans des conditions difficiles, subissant des violences mentales, physiques et sexuelles. L'une d'entre eux s'appelle Naama Levy. Elle a eu 20 ans en captivité, il y a tout juste trois jours, entourée de terroristes et de violeurs depuis 262 jours. Pourquoi le Conseil de sécurité ne concentre-t-il pas ses efforts sur la situation humanitaire catastrophique des otages ? Qu'a-t-il à dire à Hersh Goldberg-Polin, Eliya Cohen et Or Levy, dont la vidéo montrant leur enlèvement violent le 7 octobre a été publiée hier ? Que diraient les membres du Conseil à leurs familles, qui ont vu leurs enfants sortis de force de leur abri, ensanglantés, meurtris et blessés, subissant des mauvais traitements tout au long de la route tortueuse qui les menait à Gaza ?

Le Hamas a refusé de libérer les otages par des voies diplomatiques, ce qui prouve bien que, pour ramener nos otages chez eux, il faut aussi recourir aux moyens militaires. La récente opération de sauvetage des Forces de défense israéliennes, qui a permis de ramener quatre otages chez eux, est un exemple de la manière dont cela peut être réalisé. Israël reste fidèle à ses principes, qui n'ont pas changé. Nous persisterons jusqu'à ce que tous les otages soient délivrés, et nous ne nous arrêterons pas tant que les capacités militaires et de gouvernance du Hamas ne seront pas démantelées. Nous sommes attachés à la proposition israélienne, que le Président Biden a accueillie favorablement. Notre position n'a pas changé. Tels ont toujours été nos objectifs, dès le premier jour.

En ce qui concerne la situation humanitaire à Gaza, depuis le début de la guerre, plus de 36 000 camions d'aide sont entrés dans la bande de Gaza. Cela représente plus de 682 000 tonnes d'aide humanitaire, dont de la nourriture, de l'eau, des abris, du matériel, des fournitures médicales, du carburant, du gaz et bien d'autres choses encore. Le problème est, et reste, la collecte et la distribution de cette aide par l'ONU. Presque toutes les demandes de l'ONU concernant la coordination des convois humanitaires ont été approuvées ou sont en cours d'approbation, et les pauses quotidiennes dans les opérations contre les terroristes continuent de permettre la distribution de l'aide. Cependant, le Hamas continue d'attaquer les

convois d'aide, dans le but, d'une part, de voler de la nourriture et des fournitures au profit des combattants terroristes et, d'autre part, de perturber l'acheminement de l'aide. Le 14 juin, le Hamas a tiré cinq projectiles en direction d'Israël depuis une zone humanitaire dans le centre de Gaza. Deux d'entre eux ont pénétré en territoire israélien et trois sont tombés à l'intérieur de la bande de Gaza. Où est l'indignation du Conseil à cet égard ?

Le Hamas porte l'entière responsabilité de ce conflit. Il a lancé une invasion brutale et non provoquée contre Israël, un pays souverain, a assassiné des civils innocents et a capturé des centaines d'otages. Il détient toujours nos proches à Gaza, tout en poursuivant ses attaques contre Israël. Il utilise les Gazaouites comme boucliers humains, tout en poursuivant ses objectifs génocidaires. Par ailleurs, de plus en plus d'armes appartenant aux terroristes du Hamas continuent d'être découvertes dans des locaux de l'ONU, des universités, des habitations civiles, des mosquées et d'autres sites civils. Il est impératif que le Conseil amène enfin le Hamas à répondre de ses actes, qu'il rejette la faute sur qui de droit et qu'il condamne sans équivoque la terreur et ceux qui la soutiennent.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité de continuer à exercer des pressions, sans relâche, sur les terroristes, qu'il s'agisse du Hamas à Gaza ou du Hezbollah au Liban. Ces derniers mois, le Hezbollah a intensifié ses attaques contre Israël, lançant quotidiennement des milliers de roquettes, de drones suicides et de missiles depuis le Liban en direction d'Israël. Israël ne permettra pas au Hezbollah, une organisation terroriste, de continuer d'attaquer ses territoires et ses citoyens. Le Hezbollah, qui viole depuis des années les résolutions du Conseil de sécurité, mettant en danger les populations israélienne et libanaise ainsi que les soldats de la paix des Nations Unies, en paiera le prix dans le cadre d'une guerre totale.

La séance est levée à midi.